

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : Kunshi  
Code du produit : FT-931, ASCE 3760  
Type de produit : WG (Granulés à disperser dans l'eau)

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fongicide

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Belchim Crop Protection NV/SA  
Technologielaan 7  
1840 Londerzeel - Belgium  
T +32 (0)52 30 09 06 - F +32 (0)52 30 11 35  
[info@belchim.com](mailto:info@belchim.com) - [www.belchim.com](http://www.belchim.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32(0)14584545  
24 H/7 jours/Anglais/Français/Allemand/Néerlandais

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE C.H.R.U	5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex	0 800 59 59 59	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	H319
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361fd
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2	H373
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	H400
Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	H410

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux

: Fluazinam (ISO); cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide; Disodium maleate

Mentions de danger (CLP)

: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.  
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP)

: P201 - Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.  
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P391 - Recueillir le produit répandu.  
P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Phrases EUH

: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Phrases supplémentaires : SP1: Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Spe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétalisé permanent d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau.  
Spe3: Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	Conc (% w/w)	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Fluazinam (ISO)	(N° CAS) 79622-59-6 (N° CE) 612-287-00-5	25 - 50	Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide	(N° CAS) 57966-95-7 (N° CE) 261-043-0 (N° Index) 616-035-00-5	25 - 50	Repr. 2, H361fd Acute Tox. 4 (Oral), H302 STOT RE 2, H373 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Naphthalenesulfonic acid, methyl-, polymer with formaldehyde, sodium salt	(N° CAS) 81065-51-2	5 - 10	Eye Dam. 1, H318
Disodium maleate	(N° CAS) 371-47-1 (N° CE) 206-738-1	0,1 - 0,4	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Premiers soins après inhalation : Amener le sujet à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter un médecin/service médical.

Premiers soins après contact avec la peau : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver la peau avec de l'eau savonneuse. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Ne pas utiliser de produits (chimiques) neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un sérieux danger pour la santé.

Symptômes chroniques : Ce produit peut compromettre la fertilité et nuire au foetus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse polyvalente. de la poudre ABC. Dioxyde de carbone. En cas de feu important : Eau pulvérisée. Mousse anti-alcool.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de vapeurs toxiques et corrosives. Vapeurs nitreuses. Chlorure d'hydrogène. Acide fluorhydrique. Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

Protection en cas d'incendie : Vêtement complet résistant au feu. Gants. un équipement de protection du visage. Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

Autres informations : Ne pas rejeter les eaux d'extinction dans l'environnement.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Évacuer la zone. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ne pas respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit se déverser de façon incontrôlée dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites. Rabattre/diluer le nuage de poussière avec de l'eau pulvérisée.

Procédés de nettoyage : Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage. Recueillir soigneusement les résidus. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

Autres informations : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières. Empêcher la dispersion en recouvrant avec du sable sec/de la terre sèche. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter le dégagement de poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Eviter tout contact direct avec le produit. Ne pas rejeter les déchets à l'évier.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder le récipient hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit sec et frais.

Chaleur et sources d'ignition : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Limiter le temps d'exposition et le nombre de personnes qui sont exposées au produit.

#### Protection des mains:

Gants de protection. Délai de rupture : consulter les préconisations du fabricant. Les gants utilisés doivent répondre aux spécifications du règlement 2016/425 et de la norme correspondante EN 374

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Protection oculaire:

Si dégagement de poussières: lunettes de protection. Ecran facial

### Protection de la peau et du corps:

Protection complète du corps. En cas de formation de poussières : Protection de la tête/du cou. Vêtements étanche aux poussières

### Protection des voies respiratoires:

Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2

### Autres informations:

Pour La France: Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation et l'emballage. Pour des usages commerciaux et/ou l'usage agricole, consulter l'étiquette du produit.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Granulés.
Couleur	: Beige.
Odeur	: Chimique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
pH solution	: 6,66 (1 %)
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: 352 °C Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non inflammable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Non applicable
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Non applicable
Propriétés explosives	: Non explosif.
Propriétés comburantes	: Non comburant.
Limites d'explosivité	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 0 %
Densité apparente	: 0,5393 g/ml

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune, à notre connaissance.

### 10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Chaleur et sources d'ignition.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé
Indications complémentaires	: Non significatif Inhalation peu probable

Kunshi	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	Non applicable
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Indications complémentaires	: Non irritant par application cutanée chez le lapin
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Indications complémentaires	: irritation modérée des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

Fluazinam (ISO) (79622-59-6)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	1,9 mg/kg de poids corporel

cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide (57966-95-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	4,08 mg/kg de poids corporel

Toxicité pour la reproduction : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Fluazinam (ISO) (79622-59-6)	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1,5 mg/kg de poids corporel (day; rat)
NOAEL (animal/mâle, F1)	7,26 mg/kg (day; rat)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Fluazinam (ISO) (79622-59-6)	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4,1 mg/kg de poids corporel/jour

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Toxicité aquatique aiguë	: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Kunshi	
CL50 poisson 1	180 µg/l (96h - Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))
CE50 Daphnie 1	230 µg/l (48h - Daphnia magna)
ErC50 (algues)	1,64 mg/l (72h - Pseudokirchneriella subcapitata)

Fluazinam (ISO) (79622-59-6)	
NOEC chronique poisson	0,0029 mg/l (278d - Pimephales promelas)
NOEC chronique crustacé	0,0125 mg/l (21d - Daphnia magna)

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide (57966-95-7)

NOEC chronique poisson	0,044 mg/l (90d - Oncorhynchus mykiss (Rainbow trout))
NOEC chronique crustacé	0,067 mg/l (21d - Daphnia magna)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Fluazinam (ISO) (79622-59-6)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

### cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide (57966-95-7)

Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
------------------------------	------------------------------

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

##### Fluazinam (ISO) (79622-59-6)

BCF poissons 1	1090 (Lepomis macrochirus)
Log Pow	4,03 (25 °C; pH 5.5-7)

### cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide (57966-95-7)

Log Pow	0,64 (20°C, pH unbuffered, 99.1%); Log Pow = 0.59 (20°C, pH 5, 99.9%); Log Pow = 0.67 (20°C, pH 7, 99.9%)
---------	---

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Fluazinam (ISO) (79622-59-6)

Log Koc	3,29
---------	------

### cymoxanil (ISO); 2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acétamide (57966-95-7)

Log Koc	1,64
---------	------

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### Kunshi

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

#### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: waste instructions.
Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
Dispositions particulières appliquées : 375	Dispositions particulières appliquées : 969	Dispositions particulières appliquées : A197	Dispositions particulières appliquées : 375	Dispositions particulières appliquées : 375
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077	UN 3077
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil)	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Fluazinam, Cymoxanil)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil)



# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

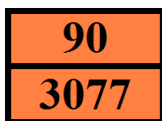
Description document de transport				
UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil), 9, III, (-)	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil), 9, III, POLLUANT MARIN	UN 3077 Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Fluazinam, Cymoxanil), 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil), 9, III	UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Fluazinam, Cymoxanil), 9, III
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
9	9	9	9	9
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 274, 335, 375, 601

Panneaux oranges :



#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : M7

Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

Exigences supplémentaires/Observations (ADN) : \* Only in the molten state. \*\* For carriage in bulk see also 7.1.4.1. \*\*\* Only in the case of transport in bulk.

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) N° 649/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

La/Les substance(s) n'est/ne sont pas soumise(s) au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE



# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Teneur en COV : 0 %

### 15.1.2. Directives nationales

National regulation

#### France

Réglementations nationales françaises : Code ICPE : 4510.

#### France

No ICPE	Installations classées	Code Régime	Rayon
	Désignation de la rubrique		

4510.text Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie aiguë 1 ou chronique 1.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins général	Modifié	
4.2	Symptômes chroniques	Ajouté	
4.2	Symptômes/effets après ingestion	Ajouté	
5.1	Agents d'extinction non appropriés	Ajouté	
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié	
5.3	Autres informations	Ajouté	
5.3	Protection en cas d'incendie	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
6.1	Équipement de protection	Modifié	
6.1	Procédures d'urgence	Modifié	
6.1	Mesures générales	Ajouté	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
6.3	Autres informations	Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Chaleur et sources d'ignition	Ajouté	
7.2	Mesures techniques	Ajouté	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Autres informations	Ajouté	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
9.1	Viscosité, dynamique	Ajouté	
9.1	Point de congélation	Enlevé	
9.1	Propriétés comburantes	Modifié	
9.1	Propriétés explosives	Modifié	
9.1	Odeur	Ajouté	
9.1	Apparence	Ajouté	
9.2	Densité apparente	Ajouté	
10.1	Réactivité	Modifié	
10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Ajouté	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Indications complémentaires	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	CL50 inhalation rat (mg/l)	Ajouté	
11.1	DL50 cutanée rat	Ajouté	
12.1	ErC50 (algues)	Modifié	
12.1	CE50 Daphnie 1	Modifié	
12.1	CL50 poisson 1	Modifié	
13.1	Ecologie - déchets	Ajouté	
13.1	Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ajouté	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ajouté	

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2

# Kunshi

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Eye Irrit. 2	H319	D'après les données d'essais
Skin Sens. 1	H317	D'après les données d'essais
Repr. 2	H361fd	Méthode de calcul
STOT RE 2	H373	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	D'après les données d'essais
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*